

E X T R A I T
du Registre des délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CUISERY

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	CANTON
Saône et Loire	Louhans	Cuiseaux

Séance du 14 septembre 2026 – Convocation du 4 septembre 2026

L'an deux mil vingt six, le quatorze septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de CUISERY, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M Frédéric CHALOIN, Maire.

Présents : Mesdames Carole DELIOT, Bernadette PALANCHON, Martine PALLOT,
Messieurs Michel CANNARD, Frédéric CHALOIN.

Absent excusés : Mesdames Fanny GONZALEZ, Adriana RINSANT
Monsieur Clément BAUDIN, Jean-Paul MARICHY.

Nombre de Membres	
En exercice	9
Présents	5
Votants	5

Secrétaire de séance :
Carole DELIOT

N°2026-10 OBJET de la délibération : Installation du Conseil d'Administration suite à démission de Mme Joelle PERRET.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles qui précise que le conseil d'administration du CCAS comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, des membres élus en son sein par le conseil municipal, et des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal,

Vu les délibérations du conseil municipal du 10 avril, du 13 mai et du 17 juillet 2026

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2026 désignant les membres représentants associatifs,

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation du conseil d'administration du CCAS suite à la démission de Mme Joelle PERRET,

Le conseil d'administration **adopte à l'unanimité** :

- Les 4 membres élus par délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2026 pour représenter la commune au CCAS sont : Carole DELIOT, Martine PALLOT, Adriana RINSANT et Clément BAUDIN
- Les 4 membres nommés par le Maire par arrêté municipal en date du 11 juin 2026 sont: Michel CANNARD, Fanny GONZALEZ, Jean-Paul MARICHY, Bernadette PALANCHON.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cuisery, le 14.09.2026

Le Président, Frédéric CHALOIN.

